

Compte-rendu sommaire des délibérations

Présents :	12	Le deux décembre deux mil treize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues AGUETTAZ , Maire. Présents : M. Alain VILLANNEAU , Mme Simonne VANNEAU , Mrs Nicolas PÂQUET , Jacky DEGENEVE , Guy DUBOIS , Jean-Louis ROCHUT , Manuel RODRIGUES , Mmes Marie-Florence SOYER , Chantal BRISSET , Mrs Dominique DELAUNAY , Jean-Marie DEPOND Pouvoirs : M. Jacques de POIX a donné pouvoir à M. Alain VILLANNEAU M. Martial GICQUEL a donné pouvoir à M. Guy DUBOIS M. Vincent FINOIX a donné pouvoir à M. Manuel RODRIGUES Mme Christine FABRE . a donné pouvoir à M. Jean-Louis ROCHUT M. Jean MAUPIN a donné pouvoir à M. Nicolas PÂQUET M. Yves ROUSSEAU a donné pouvoir à M. Hugues AGUETTAZ Absent excusé : M. Jean-Claude PARISOT
Absents :	7	
Procurations :	6	
Votants :	18	
Convocation & Affichage : le 28 / 11 / 2013		

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, Monsieur Nicolas PÂQUET a été désigné secrétaire.

1°) **ENQUÊTE PUBLIQUE : CARRIÈRE LIGÉRIENNE GRANULATS À SALBRIS**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet soumis à enquête publique du 21 octobre au 23 novembre 2013 pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers pour une durée de 30 ans ainsi qu'une installation de traitement des matériaux qui y seront extraits sur la commune de Salbris, aux lieux-dits « Le Bas Boulay » et « Les Varennes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation sur le projet de carrière, objet de l'enquête publique.

2°) **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SOLOGNE : MODIFICATION DES STATUTS**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Coeur de Sologne en matière de développement économique.

Les statuts actuels de Coeur de Sologne prévoient les compétences suivantes :

II Développement économique

- Aménagement entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales ou touristiques qui sont d'intérêt communautaire.
 - a) Sont considérées d'intérêt communautaire les zones industrielles et artisanales qui possèdent un territoire clairement identifié et qui sont citées ci-après :
 - NOUAN-LE-FUZELIER : « les Loaitières » et « les Fontenils ».
 - LAMOTTE-BEUVRON : « les Hauts Noirs », « le Vivier », « la Gare » et « la Porcelaine ».
 - CHAUMONT-SUR-THARONNE : « la Trocherie ».
 - VOUZON : « l'Alouette ».
 - b) La création de nouvelles zones d'activités est d'intérêt communautaire.
 - Actions de développement économique d'intérêt communautaire : toutes actions favorisant l'installation de nouvelles entreprises et le développement d'entreprises existantes.
 - Aide au maintien du dernier commerce de proximité sur la demande, par délibération, d'une commune membre.

Afin de pouvoir répondre à des demandes actuelles, le conseil communautaire a approuvé, dans sa séance du 3 octobre 2013, l'ajout du point suivant :

- ✓ aide à la réouverture du dernier commerce de la commune, dans son domaine d'activité ayant cessé son exploitation depuis moins de 5 ans dans les secteurs suivants :
 - boulangerie,
 - boucherie/charcuterie,
 - épicerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le texte et donc la modification des statuts proposée.

3°) **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SOLOGNE : AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE – ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L.5211-17 et L.5214-27,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Coeur de Sologne en date du 03 octobre 2013,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes Coeur de Sologne, en ce qu'il confie à la Communauté de Communes Coeur de Sologne la compétence facultative « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales »,
- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Coeur de Sologne au syndicat mixte qui sera créé pour l'exercice de cette compétence

4°) **CAMPING DE LA GRANDE SOLOGNE : TARIFS 2014**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des propositions de tarifs du camping municipal de la Grande Sologne pour la saison 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs, annexés à la présente délibération, pour application en 2014.

5°) **TARIFS DROITS DE PLACE**

Le Maire rappelle que le 28/11/2011 le Conseil Municipal a revalorisé les tarifs applicables aux droits de place en ce qui concerne l'installation hebdomadaire ou au déballage par les camions.

Des demandes d'installation sur plusieurs jours par semaine nous sont formulées régulièrement en mairie et le maire propose d'en fixer le tarif à 75€ / mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe un droit de place mensuel de 75 € pour les commerçants souhaitant s'installer plusieurs jours par semaine sur le domaine communal et précise que ce montant est payable d'avance.

6°) **ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

Le Maire présente au Conseil Municipal les états de produits irrécouvrables rédigés par Monsieur le Percepteur au bénéfice, d'une part, de sociétés en liquidation judiciaire et jugement pour clôture pour insuffisance d'actifs, et d'autre part, de redevables pour lesquels les recherches n'ont pas abouti ou pour lesquels les sommes sont inférieures aux seuils autorisant l'engagement d'actions contentieuses.

Budget eau – assainissement

liste n°1044422033 d'un total de 57,74 €

- ✓ 26,00 € Exercice 2009 Titre 96 Bord.15 Facture 2009-2-1986
- ✓ 23,50 € Exercice 2010 Titre 6 Bord. 4 Facture 2010-2-751
- ✓ 8,24 € Exercice 2011 Titre 8 Bord. 6 Facture 2011-1-751

liste n°1044422333 d'un total de 278,23 €

- ✓ 138,63 € Exercice 2005 Titre 77 Bord.26 Facture 2005-2-418
- ✓ 69,80 € Exercice 2006 Titre 32 Bord. 8 Facture 2006-1-243
- ✓ 69,80 € Exercice 2007 Titre 8 Bord. 6 Facture 2007-1-414

liste n°1044422633 d'un total de 27,42 €

- ✓ 27,42 € Exercice 2008 Titre 77 Bord.26 Facture 2008-3-1209

liste n°1044422933 d'un total de 113,59 €

- ✓ 10,04 € Exercice 2005 Titre 33 Bord.13 Facture 2005-1-1028
- ✓ 56,05 € Exercice 2005 Titre 77 Bord.26 Facture 2005-2-548
- ✓ 25,13 € Exercice 2006 Titre 76 Bord.22 Facture 2006-2-155
- ✓ 4,81 € Exercice 2006 Titre 32 Bord. 8 Facture 2006-1-800
- ✓ 11,81 € Exercice 2006 Titre 32 Bord. 8 Facture 2006-1-1065
- ✓ 5,73 € Exercice 2007 Titre 74 Bord.16 Facture 2007-2-282
- ✓ 0,02 € Exercice 2007 Titre 74 Bord.16 Facture 2007-2-820

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'annuler les créances, en les admettant en non-valeur, des listes n°1044422033, 1044422633, 1044422333, 1044422933 transmises par le comptable public, et autorise le Maire à mandater les sommes à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » sur le budget eau-assainissement 2013 pour 476,98 € (quatre cent soixante-seize euros et quatre-vingt-dix-huit centimes).
- Autorise le Maire à signer toute pièce afférente à cette décision

7°) COMMUNICATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRES PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties conformément à l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

- Remplacement de 84 branchements en plomb (décision n° 07/2013)
 Entreprise : VEOLIA (Romorantin-Lanthenay 41)
 Coût : 99.960,00 € HT, soit **119.552,16 € TTC**.

8°) AFFAIRES DIVERSES

Syndicat d'entretien du Bassin du Beuvron

Le syndicat d'entretien du bassin du Beuvron effectue depuis octobre dernier une étude préalable au bilan du contrat de restauration de cours d'eau du bassin.

Dans ce cadre, le bureau d'étude HYDRO CONCEPT passera le long du cours d'eau de octobre 2013 à Mars 2014.

Un planning de prospection est disponible en mairie de Nouan-le-Fuzelier.

Remerciements.

Monsieur Dominique CHAPART, secrétaire du comité de jumelage, remercie la municipalité pour le prêt de matériel et de la salle des fêtes à l'occasion de la soirée choucroute du 02 novembre 2013.

Fin de séance à 20h05.